

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°2022/178 en date du 25 août 2022, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération ouvre une enquête publique sur le projet d'élaboration de la carte communale de Bellevigne et l'abrogation des 5 cartes communales actuellement en vigueur sur les anciennes communes d'Eraville, Malaville, Nonaville, Touzac et Viville..

Du lundi 19 septembre 2022 au mercredi 19 octobre 2022 à 12h00, soit pendant 31 jours consécutifs.

ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE DE BELLEVIGNE

Madame Michèle AMBAUD, a été désignée commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif de Poitiers.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- au siège de Grand Cognac, 6 rue de Valdepeñas, 16100 Cognac,
- à la mairie de Foussignac, 1 Place Jean Michaud, 16200 Foussignac.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de Grand-Cognac : www.grand-cognac.fr, rubrique « Vivre et participer » / « Urbanisme » / « Enquêtes publiques » ainsi que sur un poste informatique disponible au siège de Grand-Cognac.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de Grand-Cognac.

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être :

- Consignées sur deux registres ouverts à cet effet aux lieux indiqués ci-dessus.
- Adressées par courrier **électronique envoyé à cc-bellevigne@grand-cognac.fr**
- Adressées par écrit, à l'attention du commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : Mme Michèle AMBAUD - Enquête publique de la carte communale de Bellevigne – Hôtel de Communauté – Grand Cognac Communauté d'agglomération - 6 rue de Valdepeñas - CS 10216 - 16111 COGNAC

La commissaire-enquêteur recevra le public, sans rendez-vous, aux jours, horaires et lieux suivants :

- **Lundi 19 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac**
- **Lundi 26 septembre 2022 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Bellevigne**
- **Mercredi 5 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Bellevigne**
- **Lundi 17 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Bellevigne**
- **Mercredi 19 octobre 2022 de 9h00 à 12h00 au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac**

L'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement est joint au dossier d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire-enquêteur sera déposée au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac, à la mairie de Bellevigne et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport sera également consultable, dans les mêmes délais, sur le site internet de Grand Cognac.

Le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de l'élaboration de la carte communale de Bellevigne ; il pourra, au vu des avis émis par les personnes publiques et des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme à la Communauté d'agglomération de Grand Cognac (05.17.22.82.59).

Jérôme SOURISSEAU,
Président de Grand Cognac Communauté d'agglomération